

Votes nominatifs sur les motions

Une motion pure et simple est une motion qui vise uniquement à passer à l'ordre du jour. La motion pure et simple a la priorité de droit sur toutes les autres motions, à l'exception de la motion de confiance. L'adoption d'une motion pure et simple entraîne la caducité de toutes les autres motions (art.92bis du Règlement de la Chambre).

Si plusieurs motions de recommandation portent sur le même objet, celles déposées par des interpellateurs ont, lors du vote, la priorité de droit sur celles déposées par d'autres membres. L'ordre du vote est, pour chacune de ces deux catégories de motions, déterminé par l'ordre dans lequel celles-ci ont été déposées.

VOTES :

1. sur les motions déposées en conclusion des interpellations de :

- Mme Julie Fernandez Fernandez au premier ministre sur « le remplacement des F-16 décidé par le gouvernement » (n° 273)
- M. Georges Dallemagne au premier ministre sur « la position du gouvernement belge concernant l'examen de l'offre française de partenariat stratégique autour du Rafale » (n° 275)
- M. Dirk Van der Maelen au premier ministre sur « le remplacement ou la prolongation de la flotte des F-16 » (n° 276)
- M. Olivier Maingain au premier ministre sur « la position du gouvernement belge concernant la prolongation de la durée de vie des F-16 » (n° 278)

(développées en réunion publique des commissions réunies des Relations extérieures et de la Défense nationale du 4 juillet 2018)

Trois motions ont été déposées (MOT 54 273/001)

- une motion de recommandation par Dirk Van der Maelen (sp.a)
- une motion de recommandation par Julie Fernandez Fernandez (PS) et Stéphane Crusnière (PS)
- une motion pure et simple par Rita Bellens (N-VA), Jean-Jacques Flahaux (MR), Karolien Grosemans (N-VA), Richard Miller (MR), Dirk Van Mechelen (Open VLD), Tim Vandenput (Open VLD) et Veli Yüksel (CD&V)

La motion pure et simple est adoptée par 79 voix contre 58 et 1 abstention